

Chartres, le **28 MAI 2024**

## **RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

Dans le cadre du projet de territorialisation de la feuille de route « France Numérique Ensemble », une réunion du comité technique s'est tenue le jeudi 4 avril 2024 à 14h30 à la préfecture d'Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Claude JEAY, sous-préfet référent Inclusion numérique, en présence de :

### **Conseil départemental d'Eure-et-Loir :**

M. Xavier COUTAU, Directeur de projet Inclusion numérique

### **Établissements publics de coopération intercommunale :**

Mme Clémence PETITDEMANGE, Agent de développement, Directrice – Syndicat du Pays Dunois

M. Alain GUILLOTIN, Directeur général de la Sem Chartres Métropole Innovations Numériques (CM'IN) - Communauté d'agglomération de Chartres Métropole

Mme Anne-Cécile SERRE, Directrice Proximité & Appui aux communes - Pôle Services à la Population - Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

### **Préfecture :**

Mme Adeline MOREL-OBLET, Adjointe à la cheffe du SICPPAT, Cheffe du Pôle de l'Appui territorial, Référente France services - Préfecture

- Il est rappelé que le comité technique conduit les travaux (groupes de travail thématiques) devant aboutir à l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions. Il a également pour objectif de promouvoir la démarche auprès de partenaires potentiellement concernés et de travailler sur les besoins en ingénierie technique et financière.
- Le rôle des référents techniques désignés dans chaque EPCI est également rappelé : **recenser et mobiliser les acteurs concernés.**

- Rappel du lien d'inscription à la démarche :  
-> <https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/gouvernance>

Les EPCI ne s'étant pas encore inscrit sont invités à le faire.

- Rappel du calendrier des groupes de travail :
  - éducation / jeunesse – le mardi 12 mars à 9h30
  - emploi / insertion – le mardi 26 mars à 9h30
  - inclusion sociale / précarité – le mardi 16 avril à 9h30
  - santé – le jeudi 16 mai à 9h30
  - autonomie / dépendance – le jeudi 23 mai à 9h30

Les référents sont invités à se positionner sur un ou plusieurs groupes, à recenser et mobiliser les acteurs identifiés sur leur territoire et à leur relayer les invitations aux groupes de travail, chaque thématique devant associer toutes les collectivités parties prenantes et les acteurs identifiés.

-> formulaire d'inscription aux groupes de travail thématiques :  
<https://framaforms.org/formulaire-dinscription-aux-gt-de-la-demarche-fne-1702981090>.

- Afin de préparer les ateliers à intervenir, des rencontres bilatérales avec des acteurs stratégiques ont été programmées :
  - DSDEN - le 23 février,
  - France travail - le 19 mars,
  - CAF – le 6 mai,
  - ARS - le 7 mai,
  - Délégués à la politique de la ville – le 14 mai,
  - DDETSPP – le 21 mai.
- Toute contribution peut également être transmise par mail à l'adresse : [pref-sicppat-pat@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-sicppat-pat@eure-et-loir.gouv.fr)
- Les référents techniques sont invités à faire remonter tout partage d'expériences et de témoignages, par mail à l'adresse : [pref-sicppat-pat@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-sicppat-pat@eure-et-loir.gouv.fr)
- Un ou deux groupe(s) de travail complémentaire(s) pourra(ont) être ajouté(s) pour aborder de manière plus ciblée des problématiques transversales.
- Les contributions seront intégrées dans les supports avant la tenue des groupes de travail pour favoriser l'émulation.

### Cartographie des lieux d'inclusion numérique

- Rappel des différents outils cartographiques :
  - > cartographie de l'indice de fragilité numérique : <https://www.fragilite-numerique.fr/> ;
  - > cartographie des lieux d'inclusion numérique :  
<https://cartographie.societenumerique.gouv.fr/cartographie/regions>.
- Un enjeu fort sur la communication a été soulevé lors des précédents échanges soulignant le besoin d'interconnaissance des acteurs de l'inclusion numérique et l'objectif de mieux renseigner les usagers en leur délivrant une information directe.

- Une réponse à cet enjeu s'appuie sur la cartographie des lieux d'inclusion numérique. Actuellement 138 lieux sont répertoriés sur le département, contre 110 initialement. En déclinant territorialement l'objectif national, fixé à 25 000 lieux de médiation numérique, environ 200 lieux seraient à identifier pour l'Eure-et-Loir. Cet objectif sera à affiner ultérieurement au niveau local.
- Les référents techniques sont invités à diffuser l'information relative à l'existence de la cartographie et à mobiliser les acteurs de leur territoire afin qu'ils identifient leur(s) structure(s) dans l'outil.

-> lien vers le formulaire d'inscription à la cartographie des lieux d'inclusion numérique :

<https://lesbases.anct.gouv.fr/ressources/referencer-mon-service-d-inclusion-numerique-sur-dora>

Nota : pour pouvoir renseigner les informations d'inclusion numérique, il faut être membre de sa structure sur l'outil Dora. Si ce n'est pas le cas, il convient de se connecter à <https://dora.fabrique.social.gouv.fr/> et de formuler une demande.

### Calendrier

L'échéance, initialement fixée au mois de juin, pour finaliser la feuille de route, a été reportée au mois d'octobre.

**Monsieur le Sous-préfet** souhaite néanmoins maintenir la dynamique initiée et établir, a minima, une pré-feuille de route pour l'été.

En conséquence, le comité de pilotage, initialement prévu en avril, est reporté au mois de juin.

### Financements FNE 2024

Pour l'année 2024, l'État met en place trois dispositifs de financement dans le cadre du déploiement de France Numérique Ensemble :

- Une offre d'ingénierie pour l'élaboration ou la mise en œuvre de la feuille de route départementale :

Pour appuyer le travail en cours, une remontée de besoins en ingénierie, en vue de la réalisation d'une prestation complète d'accompagnement pour l'élaboration de la feuille de route et sa mise en œuvre, a été faite fin janvier.

Dans ce cadre, une enveloppe départementale indexée sur 5 critères, que sont : le taux de chômage, le taux de pauvreté, la part des habitants peu ou pas diplômés, la démographie, et la part des +65 ans, a été déterminée. Ainsi, le département est éligible à recevoir 42 500 euros de subvention pour élaborer ou mettre en œuvre la feuille de route départementale.

Pour des raisons juridiques, ces fonds ne peuvent être déconcentrés aux préfetures. Des conventions avec des collectivités ou structures membres de la gouvernance qui seront les destinataires des fonds seront établies par l'équipe Société Numérique de l'ANCT.

Il convient de préciser les projets/besoins vers lesquels ces fonds seront fléchés.

- Une offre d'ingénierie pour financer l'élaboration de feuilles de route d'EPCI / villes / communes :

Le marché d'ingénierie (marché à bons de commande) de l'ANCT permet de bénéficier d'une prise en charge **partielle** (33 %, 50 %, 80 %) ou **totale** d'un accompagnement à l'élaboration de feuille de route par un mandataire du marché.

Ce marché est à destination des EPCI, communes et villes.

Il offre un accompagnement à l'élaboration de feuille de route de l'inclusion numérique, par exemple :

- la réalisation d'un diagnostic territorial ;
- l'organisation d'ateliers de coconstruction ;
- la rédaction de la feuille de route

Cet accompagnement sera assuré via une prestation de service par l'un des mandataires du marché.

Le coût d'un accompagnement complet est d'approximativement 20 000 € avec une prise en charge partielle par l'ANCT (le taux dépend de la collectivité).

Le recours à ce marché passe par les préfetures :

- l'EPCI formule sa demande auprès de la préfeture ;
- la préfeture fait remonter la demande d'accompagnement au Délégué Territorial ANCT (DTA) via une fiche d'instruction ;
- le DTA envoie la demande au service marché d'ingénierie de l'ANCT ;
- le service de l'ANCT instruit la demande et détermine le taux de cofinancement le cas échéant.

- Un financement pour la formation de professionnels au dispositif Aidants connect :

Une enveloppe de 20 000 euros est affectée correspondant à la formation des professionnels (hors conseillers numériques et salariés affiliés à l'OPCO Uniformation) à Aidants connect (formation de 7h), ces crédits correspondent à la formation de 62 professionnels du territoire.

### Préparation de la feuille de route

- Dans la perspective du comité de pilotage prévu en juin, la présentation d'une préfiguration de la feuille de route a été décidée.

À l'appui des concertations thématiques menées, il a été décidé de retenir les grands axes stratégiques, qui structureront le plan d'actions, suivants :

#### **1 – Coordonner, animer et structurer la médiation numérique et développer l'aller-vers**

Pour répondre au besoin de médiation numérique des usagers et à celui d'interconnaissance des professionnels de la médiation numérique, il est apparu nécessaire de disposer d'un état exhaustif de l'offre de médiation numérique existant sur le territoire.

La cartographie des offres, lieux et acteurs de la médiation numérique constituera le point de départ de la structuration de la médiation numérique qui doit permettre de restituer une information claire et lisible du niveau et de la qualité de l'offre (dans une logique de parcours) proposée aux usagers ; elle doit également permettre d'identifier les besoins de couverture territoriale complémentaire.

Par ailleurs, une animation des acteurs de la médiation numérique est nécessaire tant pour coordonner les actions que pour harmoniser les pratiques.

Exemples d'actions envisagées :

- Élaboration d'une cartographie des offres, lieux et acteurs de la médiation numérique accessible et lisible pour tous dans une logique de parcours usagers ;

à destination des usagers :

- Structurer et compléter le maillage territorial de la médiation numérique, notamment en développant les solutions d'aller-vers ;

à destination des professionnels (publics et privés) :

- Mettre en place une animation territoriale des acteurs de la médiation numérique ;
- Rendre accessible les ressources de la médiation numérique (via une plateforme numérique et physique).

## **2 - Favoriser et renforcer les compétences numériques tout au long de la vie**

La dématérialisation doit permettre à chacun d'exploiter toutes les potentialités du numérique. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les compétences numériques de chacun tout au long de la vie.

Exemples d'actions envisagées :

à destination des usagers :

- Renforcer l'évaluation de l'autonomie numérique par le recours à un outil d'évaluation commun (PIX) ;
- Développer et renforcer la prescription de formation(s) numérique(s) adaptée(s) au niveau numérique et au besoin des usagers ;
- Développer et renforcer la formation des publics en adaptant le niveau aux capacités en intégrant une logique de progression (notion de parcours de formation) ;

à destination des professionnels (publics et privés) :

- Développer la formation à l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'autonomie numérique PIX ;
- Renforcer la formation numérique des professionnels en proposant une offre de formation spécifique et commune d'inclusion numérique.

## **3 - Prévenir les risques et sécuriser l'usage numérique (équipements et pratiques)**

Exploiter les potentialités du numérique repose sur une culture numérique partagée mais aussi une compréhension des risques. Pour se prémunir des risques du numérique, il est nécessaire de sensibiliser et acculturer les publics sur les mesures qui peuvent être mises en œuvre.

Exemples d'actions envisagées :

à destination des usagers :

- Création et partage de repères communs d'acculturation à l'hygiène numérique ;
- Développer des actions de sensibilisation et de prévention ;
- Lever les freins au numérique par l'acculturation à la sécurité informatique ;
- Faciliter l'accès aux solutions de sécurisation des équipements et systèmes d'informations ;

à destination des professionnels (publics et privés) :

- Sensibiliser et acculturer les professionnels aux risques cyber ;
- Renforcer la sécurité des équipements et des systèmes d'information.

#### **4 – Promouvoir le numérique capacitant**

La médiation numérique est née avec le développement des outils numériques pour le grand public et la dématérialisation, initialement basée sur le soutien à la pratique informatique, la médiation numérique a fortement évolué vers l'accompagnement aux démarches administratives.

Aussi, au-delà de l'aspect technique, le numérique peut développer le pouvoir d'agir des citoyens. Il est donc nécessaire de rendre visible et accessible l'émancipation par le numérique en sensibilisant les publics sur les potentialités du numérique.

Exemples d'actions envisagées :

- Développer une vision et une approche pédagogique communes des potentialités du numérique ;
- Créer des repères pour faciliter l'appropriation des potentialités du numérique en fonction du niveau d'autonomie numérique, des âges, et des besoins.

#### **5 – Structurer une filière de reconditionnement et faciliter l'accès à l'outillage numérique et l'entretien des outils numériques**

Permettre à chacun d'exploiter les potentialités du numérique repose sur l'utilisation de matériels/d'outils numériques. Aussi, il est important de favoriser l'accès à ces derniers et à la connexion internet.

Par ailleurs, les organismes publics et privés procèdent régulièrement au renouvellement de leur parc d'outils numériques (PC, portable, tablette, smartphone). Ces équipements représentent une opportunité pour la médiation et l'accès au numérique, dans une logique de développement durable. Aussi, le développement de structures recyclant et reconditionnant ces équipements peuvent apporter une réponse aux besoins d'équipements des professionnels et usagers.

Exemples d'actions envisagées :

- Recenser l'ensemble des acteurs contribuant au recyclage et au reconditionnement d'outils numériques ;
- Structurer une filière de reconditionnement des équipements numériques ;
- Organiser le don d'outils numériques ;
- Favoriser l'accès aux outils numériques, notamment pour les publics les plus précaires ;
- Systématiser la prescription de formation(s) numérique(s) à l'acquisition d'outils numériques en lien avec le niveau d'autonomie numérique ;
- Développer des ateliers de réparation et mise à niveau des outils numériques dans une logique de développement durable.

Ce travail de préfiguration de la feuille de route doit se poursuivre avec l'intégration d'actions spécifiques portant sur les cinq thématiques prioritaires définies initialement.

- Les EPCI sont invités à mobiliser les acteurs de la médiation numérique de leur territoire afin de recenser les actions spécifiques relevant de chacun des axes pour le prochain comité technique qui se tiendra le 5 juin à 9h30 en préfecture (salle André Malraux).

Le Sous-préfet,



Claude JEAY

